



SAINT EUSTACHE LA FORET
OCTOBRE 2016

Flash info Mairie n°7

OUVERTURE D'une 6e CLASSE !

Il a fallu attendre un comptage, par Mme l'Inspectrice, le jour de la rentrée pour que l'Education Nationale propose l'ouverture d'une classe à partir du jeudi 15 septembre 2016.

Nous avons 145 élèves inscrits pour cette année ce qui donne une moyenne légèrement supérieure à 24 élèves par classe.

Cette ouverture nous a obligé à revoir notre fonctionnement quand à l'occupation des locaux. La nouvelle classe a pris la place de la salle réservée à l'Accueil Péri-scolaire et ce dernier est installé provisoirement dans la salle « Abbé Rouet », en attendant l'installation d'une structure modulaire dans la cour coté primaire.

Aujourd'hui, cette organisation fonctionne normalement. Conscients du challenge à relever pour cette ouverture tardive, je tiens à remercier les élus, l'équipe enseignante, le personnel communal et les parents d'élèves pour leurs implications dans ces changements et déménagements.

Hubert Lecarpentier

CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT



Quoi trier ?

On connaissait déjà le tri pour tout ce qui est papiers, emballages et briques en cartons, bouteilles et flacons plastiques, emballages métal tels que les canettes, les boîtes de conserves ou encore les barquettes. Mais à partir du 1^{er} septembre, on pourra également trier tous les emballages plastiques sans exception : c'est-à-dire toutes les bouteilles, flacons et bidons, toutes les barquettes, pots et boîtes, tous les sacs, sachets et films plastiques.

Attention : en Caux vallée de Seine, les nouvelles consignes de tri prévalent désormais sur les consignes de tri nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

En pratique ?

- 1/ C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri !
- 2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3/ Je dépose mes emballages en vrac dans le bac ainsi que les sacs en plastique.

Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

C'EST INTERDIT !

Article 84 du « Règlement Sanitaire Départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9/08/1978. Cette interdiction est aussi rappelée dans la circulaire en date du 18/11/2011.



Inscription sur les listes électorale :

Vous venez d'arriver dans la commune l'inscription sur la liste électorale n'est pas automatique. Vous devez vous présenter en mairie avant le 31 /12/2016 pour pouvoir voter en 2017
Présenter :

- 1 Pièce d'identité prouvant votre nationalité française : passeport ou carte nationale d'identité
- 1 Justificatif de domicile

RAPPEL CONCERNANT LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons que le jour de collecte des ordures ménagères étant le mardi, **les bacs jaunes et verts doivent être mis en bordure de voirie le lundi soir** et rentrés immédiatement après le passage des éboueurs.



CHORALE à l'église de
SAINT EUSTACHE LA FORET
15 JANVIER 2017
CONCERT DU NOUVEL AN
d'Arthur HONEGGER
Au programme la « messe des
petits chanteurs de St Eustache
de André Caplet » composée au
château de la petite croix de
Saint Eustache la Foret

SORTIE BEAUVAIS « MARCHÉ DE NOEL » le 17 décembre 2016

Une sortie au « marché de Noël » de BEAUVAIS, est prévue le 17 Décembre au prix de 22 € par personne, quelques places sont encore disponibles, nous vous demandons de bien vouloir vous inscrire en mairie au plus tôt.



THEATRE

« L'AIGUILLEUR DU CIEL »

écrit par Gérard GRUHN

**RENDEZ-VOUS à la salle polyvalente de
ST EUSTACHE LA FORET**

DIMANCHE 13 NOVEMBRE 2016

à 15 H

Buvette sur place

Au profit du Téléthon